

Centrales d'achat : AURA (Intermarché, Auchan, Casino) accepte d'exclure du périmètre de son accord plusieurs dizaines de fournisseurs

Publié le 26 novembre 2025

Conformément à l'article L462-10 du code de commerce instauré par la loi Macron du 6 août 2015, les accords de l'alliance AURA (Auchan, ITM dont Casino) ont été communiqués à l'Autorité. Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence a alors ouvert en 2024 une enquête concernant la coopération aux achats et à la vente de services internationaux entre Intermarché, Auchan et Casino (accord "AURA"). L'accord occupe une position significative sur le marché de l'approvisionnement en produits de grande consommation et se distingue d'autres alliances similaires, dans la mesure où il retient un périmètre de fournisseurs plus étendu, dont une part significative d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 26 NOVEMBRE
2025**

Centrales d'achat : AURA (Intermarché, Auchan, Casino) accepte d'exclure du périmètre de son accord plusieurs dizaines de fournisseurs

[Lire le communiqué
de presse](#)